

Journée européenne du don d'organes et de la greffe

Organisée par le Conseil de l'Europe dans un pays différent tous les ans depuis 1996, la Journée européenne du don d'organes et de la greffe (« EODD », pour « *European Day of Organ Donation and Transplantation* ») vise à sensibiliser le grand public aux besoins en matière de don d'organes et à promouvoir le principe du don volontaire non rémunéré.

En bref

Figurant parmi les grandes réussites de la médecine moderne, la transplantation d'organes, de tissus et de cellules est actuellement le seul traitement susceptible de sauver la vie des patients souffrant d'une défaillance organique terminale, associée à de nombreux états pathologiques.

Les chiffres clés de l'enquête mondiale annuelle sur la transplantation mettent en évidence la situation dramatique de milliers de patients qui souffrent en silence :

- en 2018, au sein des États membres du Conseil de l'Europe, plus de **150 000 patients** étaient inscrits sur liste d'attente ;
- la même année, tandis que 41 000 patients ont été transplantés, 48 000 personnes ont été placées sur liste d'attente — autrement dit, en Europe, environ **six patients sont inscrits sur liste d'attente toutes les heures** ;
- l'allongement des listes d'attente, combiné à la pénurie chronique d'organes, de tissus et de cellules, est responsable du décès de milliers de patients en attente d'une transplantation. **En Europe, en moyenne, 18 personnes meurent chaque jour faute d'organes disponibles.**

Édition 2019

Dans la droite ligne des efforts déployés par l'EDQM pour améliorer la situation, l'EODD est organisée spécialement pour :

- encourager le débat, sensibiliser et informer le public sur le don et la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, afin d'aider chacun/e à définir sa position sur le don d'organes ;
- établir la confiance du grand public à l'égard de dons et de transplantations qui soient responsables, éthiques et dépourvus de caractère commercial ;
- rendre hommage à tous les donateurs d'organes et à leurs familles, et remercier les professionnels de la transplantation de toute l'Europe pour leur travail acharné qui contribue à sauver des vies et à améliorer la qualité de vie de nombreuses personnes ;
- sensibiliser les gouvernements à la nécessité de soutenir les programmes nationaux de don d'organes et de leur allouer suffisamment de ressources.

L'édition de cette année a pour slogan : « **Vous avez tout ce qu'il faut. Avez-vous songé à devenir donneur ?** »

Aperçu du programme

La journée sera cette année organisée par le Royaume-Uni et *NHS Blood and Transplant*, le 12 octobre 2019 à Londres, avec notamment une manifestation consacrée au don après décès par arrêt circulatoire (DDAC) et aux moyens d'augmenter les dons de donneurs sous-représentés (particulièrement les donneurs noirs et asiatiques).

Cette journée a pour objectif de communiquer sur les meilleures pratiques et d'échanger sur l'expérience des agences de don d'organes et des professionnels de la transplantation de toute l'Europe.

Le programme officiel de la journée est disponible [ICI](#). Trois des sessions seront retransmises en direct afin que les professionnels de la santé du monde entier puissent se connecter et suivre les conférences et les discussions.

Communication et campagnes de sensibilisation au don d'organes dans les États membres

Orchestrant l'EODD, l'EDQM (Conseil de l'Europe) a élaboré des documents et supports visuels pour la campagne internationale. Elle a également lancé une campagne sur les médias sociaux, notamment une [page web](#) et une [page Facebook](#), sur lesquelles sont publiés des faits, des chiffres, des histoires vraies/témoignages et des retours d'expérience sur la transplantation, dans le but d'informer les citoyens d'Europe de manière pertinente et exhaustive.

Pour en savoir plus sur les initiatives mises en place et vous renseigner sur les personnes à contacter dans chaque État membre, contactez l'EDQM.

État des dons et des transplantations en Europe

L'Europe connaît actuellement une pénurie d'organes, de tissus et de cellules aptes à la transplantation.

L'intégralité des données par pays est publiée dans [Newsletter Transplant](#).

Une [affiche](#) a été créée et plusieurs bannières pour les médias sociaux sont disponibles gratuitement en téléchargement pour aider à partager le message de la campagne.

Les chiffres clés qui illustrent ces besoins sont mis en exergue dans un [dépliant](#) et sur les médias sociaux afin d'attirer l'attention du grand public sur cette question.

Plus d'informations sur le don d'organes, de tissus et de cellules

Le don d'organes selon les différentes religions

Les grandes religions sont en faveur du don et de la transplantation d'organes. Devenez un superhéros, dites « oui » au don d'organes et contribuez à sauver la vie de milliers de

patients sur liste d'attente. Ils ont besoin de donneurs, de toute religion et de toute origine. Vous trouverez ci-dessous davantage d'informations sur les enseignements des différentes religions à ce sujet :

Catholicisme : Le don d'organes *post-mortem* par générosité et par solidarité est un geste noble et méritoire, qui doit être encouragé. (Le pape François, Évêque de Rome)

Bouddhisme : Le don est la plus grande des vertus bouddhistes. Dans une vie antérieure, le Bouddha a donné son corps à une tigresse affamée qui ne pouvait pas nourrir ses petits. Les contes de Jātakas sont nombreux. D'après certains, le Bouddha a même donné ses yeux à quelqu'un qui les voulait. Qu'est-ce que je perds si en donnant un organe devenu inutile après ma mort je donne la vie à quelqu'un ? (Dr Desmond Biddulph, Président de The Buddhist Society)

Hindouisme : Le don d'organes est conforme aux croyances hindoues, en ce sens qu'il aide à sauver la vie d'autrui. (Feu M. Om Parkash Sharma, Membre de l'Ordre de l'Empire britannique, président du National Council of Hindu Temples UK)

Islam : Si vous étiez malade et aviez besoin d'une greffe, vous aimeriez sans doute que quelqu'un vous aide en vous donnant l'organe en question. (Cheikh Dr MA Zaki Badawi, principal du Muslim College de Londres)

Judaïsme : Qui sauve une vie sauve l'humanité. (Pirke D'Rav Eliezer, chapitre 48)

Sikhisme : D'après la religion sikhe, l'âme survit à la mort du corps physique. Le dernier acte qui consiste à donner et à aider autrui en faisant don de ses organes est conforme aux enseignements et à l'esprit sikhs. (Lord Singh of Wimbledon, Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique, directeur du Network of Sikh Organisations, avec l'aval des autorités sikhes d'Amritsar, Pendjab)

Don d'organes et minorités ethniques

Dans certains pays européens, les patients issus des communautés noire et asiatique, entre autres minorités ethniques, voient parfois leur attente d'une transplantation d'organe se prolonger, faute d'un nombre suffisant de donneurs de même origine. Apprenez-en plus sur l'importance de l'origine ethnique en ce qui concerne le don d'organes. Tout le monde peut devenir un superhéros, particulièrement celles et ceux qui appartiennent à une minorité souffrant d'importantes pénuries d'organes.

D'après le NHS, par exemple, en moyenne une personne sur cinq mourant en attente d'une transplantation au Royaume-Uni appartient à une minorité ethnique (noire, asiatique ou autre). Cette situation s'explique par le fait que les membres de ces communautés sont plus susceptibles de développer des troubles tels que l'hypertension, un diabète et certaines hépatites que les personnes de type caucasien. Leur probabilité de devoir être transplantés est donc supérieure, ce qui signifie que s'ils soutenaient le don d'organes en plus grand nombre, la probabilité de trouver un donneur compatible serait plus élevée et plus de vies seraient sauvées. Bien que de nombreux patients noirs et asiatiques tolèrent un greffon issu d'un donneur blanc, pour la plupart d'entre eux, la compatibilité du greffon serait optimale s'il provenait d'un donneur de même origine ethnique.

La question des sexes

Le Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO) du Conseil de l'Europe a commencé à prendre en compte les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses travaux. Dans le dernier numéro de *Newsletter Transplant*, l'EDQM a, pour la première fois, compilé des données ventilées par sexe, tant au sujet des donneurs que des receveurs d'organes. Cette méthode est conforme à l'engagement du CD-P-TO de tenir pleinement compte d'une perspective de genre dans l'exécution de ses tâches et de s'efforcer d'intégrer cette dimension dans tous ses domaines politiques. Pour que les politiques de santé soient efficaces et adaptées aux besoins de l'ensemble de la population, le sexe des donneurs et des receveurs est une variable importante à prendre en considération. Au vu des recherches disponibles, qui font apparaître des différences liées au sexe tant chez les donneurs que chez les receveurs d'organes, les données ventilées par sexe permettent de broser un tableau plus précis et peuvent donc contribuer à la définition de politiques nationales plus pertinentes.

Le rôle du Comité européen sur la transplantation d'organes

Dans le domaine de la santé, le Conseil de l'Europe coordonne des initiatives de coopération intergouvernementale, auxquelles participent des experts européens aux côtés d'autres organisations, telles que l'Organisation mondiale de la Santé et l'Union européenne.

Le CD-P-TO est le comité directeur chargé des activités liées à la transplantation d'organes. Il promeut activement :

- le principe de non-commercialisation du don d'organes, de tissus et de cellules ;
- la lutte contre le trafic de substances d'origine humaine ;
- l'élaboration de normes d'éthique, de qualité et de sécurité dans les domaines du don d'organes, de tissus et de cellules et de leurs applications chez l'homme.

Ses activités comprennent le recueil de données internationales, la surveillance des pratiques européennes, le transfert de connaissances et de compétences entre organisations et experts par la formation et la constitution de réseaux, ainsi que l'élaboration de rapports, d'études et de recommandations.

Il supervise un certain nombre de projets individuels et les travaux des groupes de travail *ad hoc* chargés de l'élaboration du guide sur la qualité et la sécurité des organes destinés à la transplantation (*Guide to the Quality and Safety of Organs for Transplantation*) et du guide sur la qualité et la sécurité des cellules et tissus destinés à des applications chez l'homme (*Guide to the Quality and Safety of Tissues and Cells for Human Application*). Ces ouvrages¹, qui fournissent aux professionnels du domaine des orientations en matière de qualité, de sécurité et d'éthique, sont devenus des références en Europe et au-delà — un

¹ Accéder aux publications de l'EDQM : <https://www.edqm.eu/freepub>

véritable succès pour le Conseil de l'Europe.

Le comité élabore également des instruments juridiques et des documents d'orientation, ainsi que des brochures visant à informer le grand public sur différents sujets d'intérêt. *Exercise your way to better post-transplant health* (juillet 2016, disponible en anglais uniquement) et *La conservation de sang de cordon ombilical — Guide à l'usage des parents* (2^e édition, 2016) sont les dernières brochures parues.

Les résultats de ces travaux sont communiqués aux États membres afin d'encourager l'évolution des législations nationales.

Textes de référence du Conseil de l'Europe sur la transplantation

Au fil des ans, le CD-P-TO a élaboré une série de [résolutions et de recommandations](#), adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, ces textes ont des répercussions profondes sur les cadres juridiques et éthiques nationaux, les modèles organisationnels et les pratiques professionnelles.

[Résolution CM/Res\(2017\)2 sur l'établissement de procédures pour la prise en charge des patients ayant reçu une greffe d'organe à l'étranger et rentrés dans leur pays d'origine pour y recevoir des soins de suite](#) Ce texte a pour objectif de protéger tous les patients ayant reçu une greffe d'organe, quelles que soient les circonstances dans lesquelles elle a été obtenue, et de protéger la santé publique en recommandant l'inscription systématique de tous les patients greffés sur des registres nationaux de transplantation.

Bien que de nombreux pays déploient des efforts considérables pour mettre au point des programmes de don et de transplantation d'organes et pour les optimiser, des circonstances exceptionnelles justifient que certains patients soient adressés, par leur médecin, à un centre de transplantation étranger. Parallèlement, la pénurie d'organes ou l'inaccessibilité à un programme de dons *post-mortem* encouragent le trafic d'organes et la traite d'êtres humains aux fins de prélèvement d'organes, souvent pour des patients cherchant à recevoir une greffe d'organe hors de leur pays de résidence.

[Résolution CM/Res\(2017\)1 sur les principes de sélection, d'évaluation, de don et de suivi des donneurs vivants non résidents](#) Élaborée par le Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO), cette résolution a pour objectif d'assurer la protection des donneurs vivants non résidents qui peuvent être particulièrement vulnérables pour différentes raisons (économiques, émotionnelles, culturelles ou physiques) et dont l'accès à des soins et à un suivi après le don peut être difficile à garantir.

Ce texte donne des orientations utiles pour tous les pays acceptant les dons d'organes de donneurs vivants non résidents dans le cadre de leurs programmes de dons du vivant et détaille un mode de sélection rigoureux des donneurs, ainsi que des mesures d'évaluation et de suivi de ces derniers, que les pays concernés sont invités à mettre en place pour assurer

la protection et le bien-être des donneurs.

Le CD-P-TO a également participé à l'élaboration de la nouvelle [Convention contre le trafic d'organes humains](#), qui donne des éclaircissements sur les pratiques devant être érigées en infractions pénales et renforce les mécanismes de coopération et de protection des victimes. Ceci revêt une extrême importance, car 5 à 10 % des transplantations effectuées dans le monde sont le résultat d'un trafic d'organes, selon l'OMS. Par ailleurs, grâce à la création d'un réseau international de points de contact nationaux et d'une base de données internationale sur le voyage pour transplantation, le CD-P-TO est désormais en mesure de mieux cerner la criminalité liée à la transplantation, élabore des outils complexes et formule des recommandations pour y remédier.

Autres textes de référence du Conseil de l'Europe

- La [Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains](#) (Série des traités européens n° 197), accompagnée de son [rapport explicatif](#), ouverte à la signature le 16 mai 2005 à Varsovie et entrée en vigueur le 1^{er} février 2008, aborde la question de la traite des êtres humains, notamment aux fins de prélèvement d'organes.
- [Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif à la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine](#) (Série des traités européens n° 186), ouvert à la signature le 24 janvier 2002 à Strasbourg et entré en vigueur le 1^{er} mai 2006, vise à protéger la personne dans sa dignité et son identité et à lui garantir, sans discrimination, le respect de son intégrité et de ses autres droits et libertés fondamentales dans le domaine de la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine.
- La [Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine](#) (« Convention d'Oviedo », Série des traités européens n° 164), signée le 4 avril 1997 et entrée en vigueur le 1^{er} décembre 1999, est le premier instrument international juridiquement contraignant en ce qui concerne la protection de la dignité, des droits et des libertés de l'être humain contre toute application abusive des progrès biologiques et médicaux.
- La [Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales](#) (Série des traités européens n° 005), traité international rédigé en 1950 par le Conseil de l'Europe et entré en vigueur le 3 septembre 1953, a pour but de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Europe.

En savoir plus :

[Transplantation d'organes - Organisation & Programme de travail](#)

[Guides techniques: organes, tissus et cellules](#)

[Conseil de l'Europe – Don d'organes](#)

Facebook : [@EDQMCouncilofEurope](#)

Twitter : [#JeSoutiensLeDonDOrganes](#) [#ProlongeDesVies](#) [#EODD2019](#)